

Direction générale de l'enseignement scolaire

Liberté Égalité Fraternité

Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique Sous-direction des lycées et de la formation professionnelle Bureau des lycées professionnels, de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue DGESCO A2-2 n° DGESCO-D2024-011047

Affaire suivie par :

Martine Paty Tél : 01 55 55 34 63

Mél: martine.paty@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle 75357 Paris SP 07 Paris, le

Madame la ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de région académique Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs d'académie

Objet : organisation du jury du concours de chefs-d'œuvre de la fondation Colbert

La Fondation Colbert - Institut de France organise un concours national de chefs-d'œuvre ouvert aux élèves et apprentis des classes de terminale professionnelle et de dernière année du CAP de toutes les spécialités. Au travers de ces chefs-d'œuvre, la Fondation Colbert souhaite reconnaître les valeurs d'excellence, encourager la fierté et susciter l'émulation des élèves engagés dans la voie professionnelle.

En 2024, ce sont 112 établissements qui ont déposé des dossiers contre 91 en 2023

Le calendrier du concours national pour l'édition 2025 est le suivant :

- Inscription en ligne via le dépôt du dossier de candidature du 7 avril au 25 avril 2025;
- Sélections régionales et tenues de jurys en régions académiques du 5 mai au 13 juin ;
- Remontée des lauréats régionaux éligibles au concours national le 13 juin ;
- Réunion du jury national final le 2 juillet 2025 ;
- Remise des prix à l'Institut de France début octobre 2025.

Le concours est ouvert à l'ensemble des élèves et apprentis de terminale CAP et de baccalauréat professionnel dans toutes les spécialités, des lycées publics et privés sous contrats, des établissements régionaux d'enseignement adapté, ainsi que des centres de formations d'apprentis.

Pour les lycéens et apprentis de baccalauréat professionnel, l'ensemble des projets qui correspondent aux critères établis dans la circulaire du 2 juillet 2024 sont éligibles pour participer à ce concours.

Constitution et rôle du Jury de région académique

Comme l'an dernier, une étape de sélection régionale aura lieu en région académique. Il convient donc de constituer rapidement un jury dans chacune de celle-ci.

Ces jurys seront composés de personnels de l'Éducation nationale et délibéreront en liaison avec un représentant désigné par la Fondation Colbert.

Les chefs-d'œuvre ou projets devront, pour pouvoir être primés, rencontrer des thématiques de l'héritage Colbert : la mer, le commerce, les arts, l'industrie, la forêt, les sciences, la protection sociale, la valorisation de l'environnement. Les chefs-d'œuvre ou projets s'inscriront dans les valeurs historiques que défend la Fondation : l'entreprise, l'innovation et les traditions, le lien avec le territoire, l'engagement citoyen et le souci des personnes.

Chaque jury sera en charge de remettre quatre prix en distinguant les CAP des baccalauréats professionnels : art, commerce, industrie et engagement. Les huit lauréats ou équipes lauréates des concours de niveau régional seront récompensés d'un prix et présenteront en personne leur chef-d'œuvre lors d'une réception organisée en présence de représentants de la Fondation Colbert.

Éléments pour l'envoi du dossier

L'inscription au concours se fait par l'envoi du dossier à l'adresse suivante : chefsdoeuvre@fondationcolbert.fr. Un accusé de réception est systématiquement envoyé à l'expéditeur par les membres de la fondation. L'absence de celui-ci indique un problème dans l'envoi du dossier. En cas de non réponse dans les 48h après l'expédition du dossier, l'établissement pourra envoyer le dossier via filesender (https://filesender.renater.fr/) et contacter la fondation afin de s'assurer de la bonne réception du dossier.

Le dossier doit être constitué d'un seul document PDF qui regroupe les documents listés sur la page https://www.fondationcolbert.fr/concours-de-chef-doeuvre/ dans le paragraphe « composition du dossier de candidature ».

Le nom du fichier PDF envoyé devra respecter le formalisme suivant :

CAP ou BACPRO_nom du lycée_nom_de_la_commune_region académique.pdf
Par exemple le nom du fichier envoyé par des élèves de CAP du lycée Colbert de Marseille portera le nom suivant :
CAP_lycée_Colbert_Marseille_Provence_Alpes_Côte_Azur.pdf

Chaque dossier comportera en première page la page de garde en pièce jointe de ce courrier dûment renseignée.

Chaque dossier devra comprendre les civilités, nom, prénom(s), établissement et académie de chaque élève impliqué, indiqué de manière claire dans l'entête de la lettre de candidature.

Dans chaque communication, il convient de mettre l'adresse générique de la fondation en copie de celle-ci : chefsdoeuvre@fondationcolbert.fr.

Désignation de référents académiques

Des référents ont été désignés pour chaque région académique lors des éditions précédentes, afin de mettre en place la phase de sélection régionale. Merci de nous informer de tout changement de référent aux adresses suivantes, ou pour les territoires d'outre-mer de la désignation de vos référents :

francoise@colbert.fr c.lavenir@colbert.fr chefsdoeuvre@fondationcolbert.fr martine.paty@education.gouv.fr

Communication

Des affiches ont été envoyées l'an dernier aux établissements. Les référents de région académique ont accès au PDF de celles-ci sur l'espace RESANA du concours en cas de besoin des établissements.

Pour la ministre et par délégation Pour la directrice générale de l'enseignement scolaire et par délégation

La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe à la directrice générale

Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL

Bureau des lycées professionnels, De l'apprentissage et de la formation professionnelle continue DGESCO A2-2

Tél: 01 55 55 34 63

Mél: martine.paty@education.gouv.fr

107, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07